

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mars 2024

---

PROTÉGER LA POPULATION DES RISQUES LIÉS PFAS - (N° 2229)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD44

présenté par

M. Meurin, M. Barthès, M. Beaurain, M. Blairy, M. Bovet, Mme Cousin, M. Dragon, M. Grenon,  
M. Marchio, Mme Alexandra Masson et M. Villedieu

-----

### ARTICLE PREMIER

Supprimer les alinéas 14 et 15.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le ministère de la santé a confirmé en audition que le contrôle sanitaire de la qualité des eaux potables inclut déjà un contrôle de la présence de PFAS. Pourquoi encombrer la loi de telles mesures ? Cette proposition de loi ne viendrait que reconnaître une pratique déjà existante.